

L'ASSAD Mer Val de Loire, association à but non lucratif a été créée en 1986 et dispose aujourd'hui d'un Service Autonomie à Domicile (SAD) avec :

- Un service de **soins** à domicile
- Un service **d'aide et d'accompagnement** à domicile
- Un service de **portage de repas**.

Vous avez la possibilité de bénéficier d'un seul service.

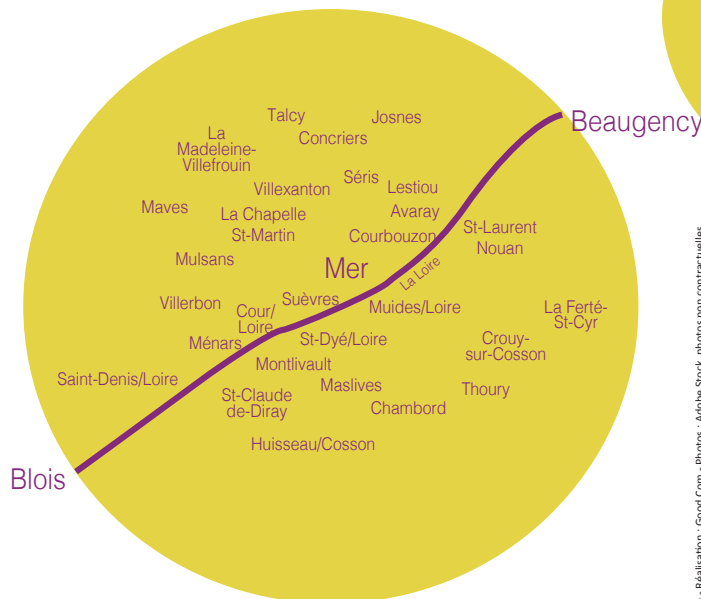
L'association a pour objectifs :

- Proposer une politique de soutien à domicile
- Améliorer la coordination « aide et soins »

Les valeurs portées par l'ASSAD Mer Val de Loire

- Le respect de chacun
- Le professionnalisme et la qualité des prestations
- La discrétion et la posture professionnelle
- La collaboration avec les différents partenaires pour une prise en charge globale.

L'ASSAD Mer Val de Loire est
adhérente à la fédération nationale
Adédom depuis 2015.



32 bis rue haute d'Aulnay
41500 MER

02 54 81 11 42

www.assadmervaldeloire.fr

contact@assadmervaldeloire.fr



Rejoignez-nous sur
Facebook



Ne pas jeter sur la voie publique - Réalisation : Goud Com - Photos : Adobe Stock, photos non contractuelles

Une offre complète
pour mieux
vivre à domicile !





Service de Soins à Domicile

Service financé par l'ARS, il assure sur prescription médicale des prestations de soins techniques, de soins d'hygiène et relationnels auprès de personnes âgées de plus de 60 ans et de personnes en situation de handicap.

Les soins sont réalisés par des aides-soignants sous la responsabilité d'une infirmière coordinatrice.

Les soins sont dispensés 7 jours sur 7 de 7h30 à 12h00 et de 16h30 à 19h00.

Activité du service :

Le service a une capacité d'accueil autorisée pour 70 places :

- 63 places pour personnes âgées de plus de 60 ans
- 7 places pour personnes en situation de handicap.

Portage de repas

La promesse de repas savoureux, équilibrés et variés

Service créé en 2012, il permet de proposer des repas, livrés à votre domicile :

- Une proximité avec les fournisseurs locaux et une préparation traditionnelle
- Une prestation personnalisée en fonction de vos goûts et de votre régime



- Le conseil départemental, dans le cadre de l'APA peut prendre en charge une partie du prix du repas.
- Vous bénéficiez d'une déduction ou d'un crédit d'impôt à hauteur de 50% sous réserve de la législation en vigueur.



Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Service autorisé par le conseil départemental, le service propose un accompagnement personnalisé de 7h30 à 20h30, 7j/7 :

- Aide à la toilette et aide à la mobilité,
- Accompagnements extérieurs (RDV médicaux, courses, promenades...)
- Aide à la préparation et la prise des repas
- Entretien du logement
- Maintien du lien social
- Activités ludiques : jeux, lecture

Les aides financières : nous sommes conventionnés avec de nombreux partenaires : APA – PCH – CARSAT – caisse de retraite – CPAM – Mutuelles – CESU

Vous bénéficiez d'une déduction ou d'un crédit d'impôt à hauteur de 50% sous réserve de la législation en vigueur.